

**Ville de BRUXELLES**  
**Madame G. SCHILLEBEECKX**  
**Département Urbanisme**  
**Commission de Concertation**  
Boulevard Anspach, 6  
**B – 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 68P/05 (corr. MM. F. De Boey et L. Souabi)  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1893/s.391  
Annexe : 1 dossier

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue Prudent Bols, 147. Transformation d'un immeuble (régularisation).

En réponse à votre lettre du 13 avril 2006, en référence, reçue le 19 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 26 avril 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur la transformation du rez-de-chaussée de l'immeuble, actuellement occupé en garage. Cette transformation entraînerait la composition d'une nouvelle façade du rez-de-chaussée.

La Commission ne s'oppose pas au principe de cette intervention. Elle suggère toutefois de revoir la composition de la façade du rez-de-chaussée (proportions des nouvelles baies, etc.).

La CRMS préconise également l'emploi de châssis en bois ou en alu, et non en PVC, pour des raisons esthétiques et de développement durable.

L'aménagement du jardinet partiellement clôturé par une grille est positif. La suppression de l'actuelle aire de parking contribuera, en effet, à reconstituer un front de voirie de qualité alors que la rue Prudent Bols est reprise au PRAS comme zichee.

#### Régularisation

Concernant la demande de régularisation quant à la présence d'une verrière à l'arrière de l'immeuble, ainsi que d'un appareil de conditionnement d'air en dehors du volume, la CRMS ne peut qu'inviter la Ville à veiller au respect de la législation en vigueur (implantation et profondeur).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.